



NOTE de RENTRÉE 2023



LES NUMEROS UTILES

École élémentaire : 03 81 43 30 33

Ecole maternelle : 03 81 43 36 20

Périscolaire : 03 81 43 10 91

mail de l'école : 

ecole.gilley@ac-besancon.fr

LES ENSEIGNANTES

Mme QUERRY	PS/MS
Mme CUPILLARD	PS/MS
Mme ROUSSEL	MS/GS
Mme HUGEL	GS/CP
Mme RONFARD / Mme ROBBE	CE1
Mme GROSPERRIN	CE1/CE2
Mme VIENNET / Mme ROBBE	CE2/CM1
Mme PATOZ / Mme FAIVRE	CM1/CM2
Directrice : Mme RONFARD (Jour de décharge : mardi)	

LES ATSEM et AGENT ENTRETIEN

Mme SUAREZ Mme MARGUET Mme MAUVAIS

LE RASED (réseau d'aide)

☎ 09 75 78 44 51

Psychologue scolaire : -

Enseignante spécialisée : Mme TOURNIER

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A compléter impérativement pour

Lundi 11 septembre 2023 au plus tard.



COOPERATIVE SCOLAIRE

La cotisation à la coopérative scolaire s'élève à **19 €** pour un enfant et **15 €** par enfant pour trois enfants d'une même famille scolarisés à l'école.

Paiement à l'enseignante de la classe, en espèces ou par chèque, à l'ordre de l'association « Saugette écolière » (un paiement par enfant).

ASSURANCE



Une **attestation d'assurance** est à fournir.

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons que la « **responsabilité civile** » ne couvre votre enfant que pour les « dommages » qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. **Seule une « garantie dommages corporels » : individuelle accident, couvre les accidents subis sans tiers. Cette dernière garantie est obligatoire en cas de sortie qui dépasse les horaires scolaires.**

Tous les documents sont à remettre à l'enseignante avant le **lundi 11 septembre**, dernier délai.



LES HORAIRES SCOLAIRES



Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

> 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

Ouverture de l'école : 10 minutes avant le début des cours.

SORTIES

À la sortie des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables,



- ↳ par un **service municipal** de garde, de restauration scolaire, auquel l'élève est inscrit ;
- ↳ par un **dispositif d'accompagnement scolaire** (APC ou accompagnement éducatif) proposé par l'école.

🔔 « Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent »

Règlement départemental

- > A partir du CP, un enfant peut rentrer seul.
- > Jusqu'en GS, les enfants seront remis à un adulte désigné par la famille.

...

Inscriptions périscolaire
Mr PINTAT Xavier : 06.77.68.13.29

SÉCURITÉ

Vous devez veiller à ce que vos enfants n'apportent pas d'objets dangereux dans l'enceinte scolaire.

Veillez respecter les règles de circulation et de stationnement aux abords des écoles.

DATES DES VACANCES

Toussaint : samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre

Noël : samedi 23 décembre au dimanche 7 janvier

Février : samedi 17 février au dimanche 3 mars

Printemps : samedi 13 avril au dimanche 28 avril

Pont de l'Ascension : mercredi 8 mai au dimanche 12 mai

Fin des cours : vendredi 5 juillet après la classe

RÉUNIONS D'INFORMATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES



Les parents d'élèves sont invités à des **réunions d'informations** sur le fonctionnement de l'école (élections de parents, projets pédagogiques, comité de parents, sécurité...)

Les dates de réunions vous seront communiquées dans le cahier de liaison de votre enfant.

Veillez consulter quotidiennement le cahier de liaison, cela nous permettra d'établir une relation de qualité, pour le bien être de votre enfant.

Les enseignantes sont disponibles, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec elles.



Belle année scolaire à tous !

